



PROCES VERBAL
N°24/CNCMP/2015
DU 17/06

L'an deux mille quinze et le mercredi dix-sept juin à douze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du comité permanent
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen du rapport d'analyse des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction des bureaux et des résidences des walis de Nouakchott Nord et Sud en deux lots, *réf lettre n°136/CPMP/SI* reçue le 05 juin 2015.

Décision

Ce point est reporté pour ce qui suit :

- *les marchés similaires retenus pour l'attributaire du lot 1 ne répondent pas aux exigences du DAO ;*
- *deux ingénieurs figurent à la fois dans le personnel clé de deux soumissionnaires retenus comme attributaires.*

2°-Examen du projet d'avenant au marché relatif à la réhabilitation de la route Kiffa-Tintane, portant prolongation du délai du contrat et modification des prix n°1.2, 4.8 et 4.12. , *réf lettre n°137/CPMP/SI* reçue le 05 juin 2015.

Décision

Ce point est reporté pour apporter les justificatifs des points ci-après:

- les différents délais autres que celui relatif à la saison d'hivernage dont la prise en compte ne peut pas être justifiée.
- les prix 4.8 et 4.12 ;
- la plus-value relative à l'usage des explosifs et des brises roches.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

3°/-*Examen* du projet d'avenant au marché relatif à la construction de deux (02) écoles complètes et de deux (02) cantines scolaire à Bouratt ((Brakna), *réf lettre n° 168/CPMP/Souv* reçue le 26 mai 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer avec l'Ets Akhssar pour un montant de 12.515.800 UM TTC.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

4°/-*Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition d'équipements médicaux destinés aux centres hospitaliers de Néma, Aleg et Sélibaby, *réf lettre n°304/CPMP/Ss* reçue le 29 mai 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation aux motifs suivants :

- les offres ne sont plus en cours de validité ;
- la modification du montant de la soumission prête à confusion.

5°/-*Examen* du projet de marché relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements médicaux destinés aux écoles de santé publique, *réf lettre n°322/CPMP/Ss* reçue le 15 juin mai 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec NOSOMACI pour un montant de 189.133.670 UM TC et un délai de livraison maximal de quatorze (14) semaines.

6°/-*Réexamen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition d'équipements médicaux destinés au Centre hospitalier Mère et Enfant, *réf lettre n°170/CPMP/SS* reçue le 16 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP :

1. *approuve les propositions d'attribution suivantes :*

- lot 1 à Ets El Kheir pour un montant de 29.061.285 UM TTC et un délai d'exécution de quatorze (14) semaines ;
 - lot 2 : à GLP pour un montant 248.512.600 UM TTC et un délai de livraison de quatorze (14) semaines ;
2. *N'approuve pas la proposition d'attribution du Lot 3 au motif qu'aucune modification ne doit être apportée au montant de la soumission.*

NB. Cette décision annule et remplace celle prise par la CNCMP dans son procès-verbal n°18 du 06 mai 2015

7°-*Examen* du rapport d'évaluation corrigé des offres techniques relatives à l'assistance technique pour le contrôle et le suivi des travaux du déploiement du Back Bône national, *réf lettre n°326/CPMP/SS* reçue le 17 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

8°-*Examen* du rapport d'évaluation corrigé des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction des barrages d'El Gharga en Assaba, de Morfiya au Guidimaha et de Bargatanni au Hodh El Gharbi en trois (03) lots, *réf lettre n°349/CPMP/SR* reçue le 15 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières proposant les attributions suivantes :

- *Lot 1 : travaux de construction du barrage d'El gharga au groupement SNAAT/STAAM pour un montant de 4.030.164.603 UM TTC et un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois ;*
- *Lot 2 : travaux de construction du barrage de Morfiya au groupement STGPR/BANDI pour un montant de 1.148.326.500 UM TTC et un délai d'exécution de dix-huit (18) mois ;*
- *Lot 3 : travaux de construction du barrage de Barghatanni à EGBRTP pour un montant de 1.336.339.600 UM TTC et un délai d'exécution de quatorze (14) mois.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

9°-*Examen* du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêts relatives au recrutement d'un bureau chargé d'assister techniquement la SNDE en matière de renforcement des capacités dans ses métiers de base pour l'amélioration de ses performances, *réf lettre n°543/CPMP/ SNDE* reçue le 10 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêts au motif de la non prise en considération de ses observations sur l'avis à manifestation d'intérêt (extrait du PV n°6 du 11 février 2015).

10°-Examen du projet de marché relatif à l'étude d'alimentation en eau potable des villes d'Aioun et Djiguenni à partir de la nappe Dhar, *réf lettre n°523/CPMP/SNDE* reçue le 04 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement SETICO/SGIE pour un montant de 79.765.000 UM HT et un crédit d'impôt de 12.762.400 UM et un délai d'exécution de la mission de 7,5 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF

11°-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'extension du lycée de formation technique et professionnelle, *réf lettre n°047/CPMP/DPEF* reçue le 10 Juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamid

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Le contrôleur financier

Abderrahmane Abdoul